

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date de la convocation : 24/09/2021

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt et un et premier juillet,
à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Mr PHILIPPE Alain, Maire.

Présents : MM PHILIPPE Alain, NICOLAS Sandrine, FLAGEOLLET
Laurent, CHEVALIER Daniel , CHAUX Didier, MOSCA Audrey ,
MERLE Marie, PETIT Jérôme, GAUTHERON Jean-Paul, PALANCHON
Julien, Régis VION, Valentin CHAUSSIN, Laurent LABILLE

Absents ou excusés : GANDREY David (pouvoir à Marie MERLE),
CRETET Samantha

Secrétaire de séance : Laurent FLAGEOLLET

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1- Rénovation salle pour tous

La salle pour tous nécessite une grosse rénovation si la commune veut continuer à la mettre à disposition des associations.

Mr le Maire a demandé des devis :

- Isolation extérieure : Entreprise Laurent LABILLE 31 428.20 €HT
- Rénovation plâtrerie intérieure : Entreprise Laurent LABILLE 6 964.00 €HT
- Chauffage : Entreprise Rémy FEVRE 9 246.66 €HT
- Electricité : Entreprise Laurent VADOT 7 126.00 €HT
- Menuiseries extérieures : SAS CHANDIOUX Lylian 16 850.00 €HT
- Plafond et isolation : SAS CHANDIOUX Lylian 8 875.00 €HT

Afin d'obtenir des subventions, la réalisation d'une étude thermique est nécessaire.

Mr PHILIPPE a demandé un devis à OUDOT ingénierie : 2100 €HT

Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de valider l'ensemble de ces devis et demander des subventions à la Préfecture (DSIL) et à la région (EFFILOGIS)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les devis ci-dessus, pour un total de 80 489.86 €HT pour les travaux et 2100 €HT pour l'étude thermique, autorise Mr le Maire à les valider et à demander les subventions DSIL et EFFILOGIS.

2- Tampons fonte RD678

Les riverains de la RD678 se plaignent du bruit provoqué par les tampons en fonte qui bougent lors du passage des véhicules.

Les conseillers municipaux ont essayé de régler ce problème en mettant des joints en caoutchouc mais ça n'a pas fonctionné.

Mr le Maire a donc demandé un devis à l'entreprise CORDIER pour le remplacement de ces tampons.

Le devis est de 1730 € HT.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise CORDIER et autorise Mr le Maire à signer le devis.

3- Réfection du pont de l'étang chemin de la Chanée

La canalisation de décharge en traversée sous le chemin communal s'est affaissée. Des travaux doivent donc être effectués pour permettre le passage des véhicules.

Mr le Maire a donc demandé un devis à l'entreprise CORDIER : 1600 €HT

Mme LAMAIN Isabelle, propriétaire de l'étang desservi par ce passage est d'accord pour participer financièrement à ces travaux : 500 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise CORDIER et autorise Mr le Maire à signer le devis.

4- Travaux lagune et terrain de pétanque

Une canalisation de sortie dans le 1^{er} bassin de la lagune doit être raccourcie car l'évacuation est insuffisante.

Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise CORDIER : 680 € HT

D'autre part, des souches doivent être enlevées du terrain de pétanque.

Mr le Maire a demandé un devis à l'entreprise CORDIER : 160 € HT

Total devis : 840 €HT

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise CORDIER et autorise Mr le Maire à signer le devis.

5- Assurances statutaires (contrat groupe CDG71)

Contexte :

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1^{er} janvier 2022 –31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloté en fonction de la strate de la collectivité :

- Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.
- Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

- Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE– AG2R PREVOYANCE

Vu la délibération numéro 074 du 20/11/2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 26 juillet 2021 informant de l'assureur attributaire,

Le Conseil après avoir délibéré:

Décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4.82% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 30% (taux compris entre 10% et 52%) et du supplément familial de traitement*

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.16% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, *en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 30% (taux compris entre 10% et 35%) et du supplément familial de traitement*

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,
Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

Questions diverses :

- Quelques parents souhaiteraient la mise en place d'un prélèvement pour le paiement des factures de garderie et de cantine. La secrétaire de mairie se renseignera sur la possibilité de mise en place avec le logiciel actuel
- Les platanes Chemin du Vieux Chêne doivent être élagués. Des devis sont en cours de réalisation.
- Les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaires sont terminés. Les élus et le personnel des écoles sont très satisfaits du résultat.
- France service : une antenne a ouvert à Ouroux sur Saône. Les agents sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives : impôts, CAF, Pôle emploi.... Ce service est mis en place par la communauté de communes Terre de Bresse. (Tous les jours de 9h à 12h15 et mercredi et vendredi 13h15-17h) 03 85 42 75 98
- Le recensement 2021 a été reporté à cause des conditions sanitaires. Il aura donc lieu du 20 janvier au 19 février 2022. La commune est à la recherche d'un agent recenseur.
- Des devis seront demandés pour améliorer la performance du matériel informatique de la mairie et assurer la maintenance
- Mr le Maire remercie chaleureusement tous les habitants qui sont venus à l'inauguration de la salle associative, ainsi que les élus (et leurs conjoints) pour leur aide précieuse. Ce moment de convivialité a été particulièrement apprécié par tous après de longs mois d'isolement suite aux conditions sanitaires.
- 3 caméras ont été installées dans la commune pour lutter contre les incivilités : Point propre, Salle associative et atelier municipal

Manifestations :

- L'amicale des Sapeurs-pompiers organise une foire aux puces et une vente de boudin le **dimanche 31 octobre 2021**. Pour tout renseignement merci de contacter Mr JANDOT Sylvain 06 35 96 57 36
- L'association ESSARTO vous informe que la soirée Beaujolais Nouveau aura lieu le **vendredi 19 novembre à partir de 18h00**. Pour tout renseignement, merci de contacter Nicole MORIN au 06 07 39 92 12

Fin de séance à 21h15

Site Internet de la commune : www.mairielessardenbresse.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/communelessardenbresse/>



Le Maire,
Alain PHILIPPE